



PLAN HSE

Projet : CAMPUS
UNIVERSITAIRE
BENGUERIR
Date : 14/02/2025
Version :

PROJET : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR



PLAN HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

Lot : Travaux de revêtement en Marbre

1- INTRODUCTION :

Le présent plan d'Hygiène, de Sécurité et Environnement est établi par **STONE MACHINE MAROC** dans le cadre des travaux de revêtement relatifs au projet de **CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR**.

2- OBJECTIFS DU PLAN HSE :

Le présent plan en matière H.S.E. a pour objet de définir les mesures propres à prévenir les risques lors De la réalisation des travaux de revêtements de pierre et marbre au niveau du projet.

Ces travaux doivent être réalisés dans des conditions de sécurité maximale pour répondre aux attentes de la réglementation et la politique H.S.E.

Ces attentes et objectifs sont la préservation des personnes, des biens et de l'environnement :

- Identifier les risques et les mesures de protections liées aux travaux à mener au niveau de l'emprise du passage de l'ouvrage à réaliser qui est située.
- Définir les moyens d'exécution des travaux et de protection suivant les modes opératoires et les exigences imposées en matière HSE.
- Protéger la santé, la sécurité et l'environnement durant l'exécution des travaux.
- Informer et sensibiliser l'encadrement et le personnel sur les risques liés aux travaux à mener et la mise en œuvre des moyens de protection.

Le plan en matière HSE est un outil important de gestion des risques lors de la réalisation de travaux de l'ouvrage. Il permet de cerner les dangers, d'évaluer l'état des lieux de travail et une planification du travail.

Ce Plan est complété et adapté en fonction de l'évolution des travaux et de la durée effective à consacrer aux différentes phases de travaux ou de la succession de leurs activités lorsqu'une intervention laisse subsister après son achèvement des risques pour les autres phases ou points spéciaux du projet.

3-MODALITE D'APPLICATION DU PLAN HSE :



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

Le Plan en matière HSE est tenu à disposition au niveau du projet, il peut être consulté par les organismes appelés à intervenir dans le domaine de la Sécurité, de la protection de la Santé et de l'environnement, son application inclura :

- Procéder à une inspection commune des phases de travaux.
- Organisation entre les différentes phases de travaux et leurs activités successives.
- Organisation des moyens matériels et de la circulation.
- Veiller à l'application correcte des mesures arrêtées ou définies dans le Plan HSE.
- Tenir à jour et adapter le Plan HSE et veiller à son application.
- Assurer l'interface avec les diverses structures concernées.
- Tenir compte des interférences des travaux avec la circulation du public et autres (riverains).
- Tenir compte des interférences avec les activités d'exploitation d'ouvrage en service sur le site à proximité duquel sont prévus les travaux à mener.

4-LES RESPONSABLE DU PROJET :

STONE MACHINE MAROC sera sous la responsabilité de l'entreprise afin d'agir dans l'intérêt du projet en assurant la mise en œuvre de la politique HSE.

Rapportant au responsable du projet, la responsabilité du chef chantier consiste à :

- Superviser et coordonner toutes les phases d'activité sur le chantier ;
- Promouvoir la prise de conscience HSE avec une attitude proactive de l'ensemble des collaborateurs ;
- S'assurer que le Plan HSE du chantier est tenu à jour,
- Mettre un terme immédiat et définitif à toute situation ou comportement à risque.
- Assurer la mise en place et à la pleine application du plan HSE du projet et de ses mises à jour à mesure que des changements et des pratiques de travail l'exigent.
- Assurer la conformité réglementaire de tous les travaux, toutes les actions et tous les processus HSE (gestion des déchets, management de produits chimiques, etc.) sur le chantier.
- Corriger ou s'assurer de la correction de tout manquement à la HSE noté ou rapporté.
- Faire en sorte que tous les travaux sur le chantier ne soient exécutés qu'une fois que : les analyses de sécurité et évaluations des dangers nécessaires aient été effectuées et approuvées



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

par une personne qualifiée et par la suite communiquées à ceux qui pourraient être exposés aux dangers identifiés.

- Faire en sorte que tous les membres du personnel et tous les visiteurs détiennent la formation d'initiation HSE avant d'accéder sur la zone du chantier.
- Contribuer ou participe aux enquêtes liées à tous les accidents et à tous les incidents à signaler.
- S'assurer de la disponibilité des installations, procédures et personnels qualifiés nécessaires face à tout cas d'urgence prévisible
- Interdire tout moyen, méthode, technique ou activité pouvant compromettre la sécurité et la santé.
- Assumer la responsabilité de la performance HSE du projet.

5-LES COLLABORATEURS :

Chaque Collaborateur, pour lui-même et pour ses collègues, est responsable :

- D'avoir conscience que la responsabilité HSE est l'affaire de chacun ;
- De mener son activité d'une manière sûre, pour sa propre santé et sa propre sécurité, autant que celles des autres ;
- D'utiliser les équipements de protection appropriés exigés et de signaler tout défaut y afférent ;
- Se familiariser avec les règles de sécurité **SMM** et les respecter ;
- D'être conscient des dangers qui le concerne ;
- De respecter les mesures préventive de COVID-19

6-SECURITE :

A-EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Exigences pour les EPI :

- EPI fourni doit convenir à l'exécution du lot revêtement.
- Seront adaptés aux risques et aux conditions de travail,
- Seront ajustés convenablement,



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

- Seront assurés une protection convenable compatible avec les autres EPI utilisés en même temps.

Tout le personnel, le responsable, et collaborateurs, doit porter les EPI adéquats dans toutes les zones du chantier.

Il sera de la responsabilité de l'équipe de supervision de s'assurer que les vêtements et équipements de protection nécessaires ont été livrés sur le site et seront utilisés.

Des mesures disciplinaires seront appliquées aux Collaborateurs qui ne respectent pas ces exigences de sécurité.

Le port du gilet fluorescent, du casque, des chaussures de sécurité, des Lunettes de sécurité, les gants et antibruit, harnais de sécurité (lorsque nécessaire) est obligatoire dans toutes les zones du chantier.



B. Plan d'action sécurité (SPA)

MANUTENTION ET LEVAGE

Vue que **SMM** est sous-traitant de l'entreprise **SGTM** donc les moyens de levage et de déchargement seront couvert par cette dernière, et ce conformera aux exigences et règles de l'entreprise générale.

Les matières premières et matérielles seront livrées avec des palettes, ou caisses.

STOCKAGE



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

SGTM s'engage à dédier à SMM une zone de stockage conformément aux exigences sécuritaires.

STOCKAGE AU CHANTIER

Le stockage des matériaux et matières premières se fera dans une zone avec balisage.

- * Pierre et marbre seront stockés sur palette ou caisse.
- * Matériels et outillage de travail seront stockés sur des caisses.

7- HYGIENE ET SANTE

BONNES PRATIQUES GENERALES HYGIENE A RESPECTER :

Afin de réduire les risques de lésions (accidents et incidents), d'assurer la bonne marche des opérations, l'Entreprise a instauré le déroulement sur chaque lieu de travail un pré-job au début de travaux au niveau de chaque phase.

Il s'agit de donner aux participants les informations nécessaires à leur bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer pleinement à la démarche de prévention :

- Le responsable de l'équipe ou de l'opération doit s'assurer que tout le personnel concerné par l'exécution des opérations est présent.
- Communiquer la chronologie du déroulement des opérations à mener.
- Faire participer les membres de l'équipe au débat et recueillir toutes suggestions.
- Identifier et évaluer les risques potentiels par phase.
- Distribuer les tâches à chaque membre de l'équipe.
- S'assurer que tous les participants ont bien compris le déroulement des opérations.
- Mesures à prendre en cas de déviation au cours du déroulement des opérations.
- Mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident

Conduite à éviter :

Interrompre l'intervention,

Non-respect des consignes de sécurité,

Non-respect du règlement intérieur de l'Entreprise



PLAN HSE

| |
|---|
| Projet : CAMPUS UNIVERSITAIRE BENGUERIR |
| Date : 14/02/2025 |
| Version : |

8- ENVIRONNEMENT

SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Pour chaque activité des travaux, une analyse environnementale des travaux ou une évaluation des risques doit être élaborée. L'analyse environnementale des travaux et l'évaluation des risques doivent être élaborées par le superviseur approprié et soumises au représentant HSE pour examen.

L'analyse doit être propre aux travaux et aborder au minimum les domaines suivants :

- L'activité effectuée
- Les dangers pour l'environnement (physiques, chimiques et biologiques).
- Les précautions ou interventions en cas de déversement d'hydrocarbures.

Si des dangers pour l'environnement sont identifiés à la suite de l'analyse environnementale des travaux, de tels dangers doivent être corrigés avant d'amorcer la tâche.